

FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Parmi les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs du Sud, le manque de produits financiers adaptés à leurs besoins constitue un défi majeur. C'est l'objet de la réflexion entamée en décembre dernier par le nouveau groupe de travail animé par Christine Jallais qui nous en présente un premier bilan.

Tout d'abord, pour faciliter l'interactivité des travaux entre les participants situés dans des zones géographiquement éloignées, outre l'animatrice basée à Paris, deux petites antennes de travail ont été suscitées: en Côte d'Ivoire sous la responsabilité de l'ANOPACI (Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire)¹ et au Sénégal en collaboration avec l'ONG AQUADEV (Association belge spécialisée dans la microfinance et représentée dans différents pays d'Afrique de l'ouest)². Elles ont déjà tenu chacune une réunion, auxquelles ont participé des représentants de l'État, de bailleurs et d'institutions financières, des chercheurs, des opérateurs de programme de développement,

des bureaux d'études, et bien sûr des paysans.

Trois réunions-débats ont par ailleurs été organisées au siège de l'Inter-Réseaux, entre décembre 1999 et mai 2000, autour d'études de cas respectivement présentées par: Claude Falgon de Horus Banques et finances pour *Le financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire*, Jean-Hervé Fraslín de FERT (Formations pour l'épanouissement et le renouveau de la terre) pour *Les caisses CECAM à Madagascar*, Renée Chao-Bérouff du Centre international pour le développement et la recherche pour *Le marché financier rural au Mali*, Christophe Lebègue du Comité français pour la solidarité internationale et André Chomel de la Fondation du

Crédit Coopératif pour *Kafo-jiginew*.

Le parti pris retenu par le groupe de travail a été d'orienter sa réflexion sur le crédit agricole formel (banques commerciales, banques de développement agricole, volets crédit de projets, systèmes financiers décentralisés, crédits de filières, circuits commerciaux privés) plutôt que sur l'autofinancement des paysans, les subventions d'État ou le financement informel (tontines, usuriers...).

Sécuriser le crédit

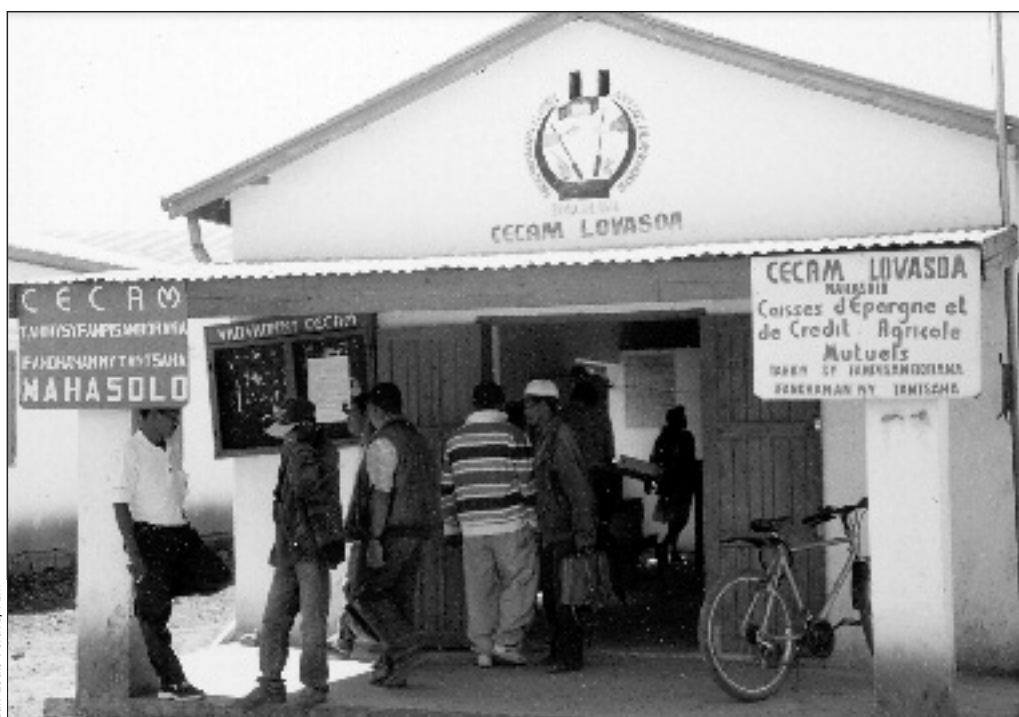
L'agriculture reste un domaine perçu par le secteur financier comme à haut risque, d'où la tendance à y surévaluer les risques de non remboursement en pratiquant des taux d'intérêts élevés dans l'attribution de crédits. La restauration d'une relation de confiance entre banquiers et paysans pourrait donc passer par:

La mise en place de dispositifs d'appui technique et d'aide à la gestion de l'exploitation par les OP (conseil agricole aux adhérents) et par l'état (vulgarisation nationale) afin de permettre aux producteurs d'améliorer leurs performances, donc leurs revenus et leurs capacités de remboursement.

L'instauration de formations et d'échanges sur les spécificités de chaque partenaire pour que les paysans saisissent mieux les modalités de fonctionnement des institutions de financement et que les agents de crédit «mettent enfin le pied sur les parcelles des paysans pour connaître le métier d'agriculteur»!

L'expérimentation d'outils de sécurisation, tels les assurances agricoles, les sociétés de caution mutuelle gérées par des professionnels qui sélectionnent les bénéficiaires de crédits et apportent leur caution sur une partie des encours ou encore les Fonds de garantie qui permettent aux banques de se rembourser en cas de défaillance des emprunteurs. Cette dernière

Caisse d'épargne
à Madagascar



formule reste toutefois controversée, les organismes prêteurs instruisant parfois des dossiers sans s'assurer de la solvabilité des demandeurs, sachant que le Fonds les remboursera de toute façon.

Développer les crédits à moyen et long terme

Ce type de crédit finance essentiellement la culture attelée, l'augmentation des surfaces cultivées et les prestations de services permises par cette technique garantissant un revenu généralement suffisant pour rembourser des emprunts. La rareté des crédits à moyen terme s'explique en partie par le manque de ressources et la frilosité des institutions de financement. Les Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel de Madagascar (CECAM) ou la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin (FECECAM) ont par exemple pris l'initiative de réserver environ 20 % de leur encours de crédits à ce type de produits, pour constituer des systèmes financiers destinés à minimiser les risques d'impayés. Ainsi, la FECECAM s'est liée à la filière coton en prélevant les annuités de crédit sur la vente du coton et en utilisant la caution solidaire des groupements. Quant aux CECAM, elles utilisent un système de location-vente mutualiste qui leur permet de saisir, restaurer et revendre le matériel des paysans insolubles dans la mesure où le réseau reste propriétaire des biens acquis à crédit jusqu'au paiement de la dernière annuité.

On peut aussi jouer la complémentarité entre institutions financières. La majorité des crédits accordés au secteur agricole sont des crédits fournisseurs (avance en engrais, pesticides et semences). Mais pour servir plus efficacement le monde rural, les institutions bancaires pourraient par exemple instaurer des partenariats à l'image de ceux liant les systèmes de micro-crédits à la Banque nationale de développement agricole du Mali. En consacrant 10 % de son portefeuille d'encours de crédit à leur refinancement, la BNDA peut en effet accorder des prêts à des filières et zones géographiques qu'elle ne pourrait atteindre sans l'intermédiaire de ces ins-

titutions qui, de leur côté, utilisent une partie des fonds fournis pour mener une politique plus audacieuse de transformation de l'épargne en crédit à moyen terme.

L'implication des OP dans les processus de financement est aussi une donnée essentielle. Selon qu'elles sont attachées à des filières (coton, cacao, café), à vocation généraliste (liée çà un territoire plutôt qu'à une production), ou d'envergure nationale (du type CNCR au Sénégal ou ANOPACI de Côte d'Ivoire), les OP peuvent contribuer à un meilleur financement de l'agriculture sans forcément se positionner en offreurs de crédits. À titre d'exemple, l'OP 'FIFATA' de Madagascar a contribué au succès du réseau CECAM:

- en proposant des formations aux bénéficiaires de crédits CECAM;
- en participant à la conception de produits financiers répondant aux spécificités agricoles en termes de valeur, de garantie et de calendrier de remboursement.

Concernant l'instruction et le suivi des dossiers, la participation des OP ne doit pas se limiter à un rôle de policier chargé de résoudre (à la place des banques) les problèmes de recouvrement des impayés comme cela est souvent le cas au sein de groupements de producteurs de coton. Si elles en ont les moyens, les OP peuvent fournir à leurs adhérents un appui technique et à la gestion, pour permettre aux paysans et aux institutions financières, de juger plus objectivement de la pertinence des prêts sollicités.

Mais, pour remplir leur principale mission, à savoir la défense des intérêts paysans, les OP devraient être représentées dans les assemblées et conseils d'administration des institutions financières. Ce qui pourrait se faire par le biais d'une participation à leur capital, ainsi que l'illustre le cas de la Fédération des ONG sénégalaises (FONGS) qui possède des parts sociales de la Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal. Pourrait également être retenue l'idée d'un Fonds de garantie paritaire géré conjointement par les OP et les institutions de financement. Aujourd'hui limité par le manque de ressources des OP, ce type d'engagement per-

mettrait, à terme, aux producteurs de négocier plus facilement avec les institutions de financement.

Impliquer l'État dans le financement du secteur agricole

L'expérience montre que l'état, avec l'appui des bailleurs de fonds, a joué et peut encore jouer un rôle déterminant dans le financement de l'agriculture en menant des actions:

- **Financières:** constitution de Fonds de garantie, fiscalité spécifique pour les opérateurs intervenant dans le financement de l'agriculture, attribution de ligne de refinancement à taux préférentiels, bonification des taux d'intérêt, appui au développement de centres de gestion.
- **Règlementaires:** coordination du secteur financier; mise en place de textes juridiques pour faire pression sur les mauvais payeurs et protéger les emprunteurs des faillites ou malversations des prêteurs.

Certaines de ces interventions sont cependant rendues délicates par l'absence de politique agricole clairement définie sur le long terme.

Les discussions à l'intérieur du groupe de travail n'ont cependant pas été que linéaires. Ainsi pour le consultant sénégalais Souleymane Diouf, focaliser l'attention uniquement sur le crédit agricole peut être dangereux car le crédit n'est qu'un moteur 'inégalitaire' du développement de l'agriculture. Il ne s'adresse pas à tous. Autant il peut être bénéfique aux entrepreneurs agricoles (issus ou non du milieu rural) aptes à l'utiliser, autant il peut être destructeur pour des villageois imprudents qui risquent de s'endetter au point de perdre leurs biens et leurs terres mis en garantie. Pour lui, «*les paysans sont livrés au système de crédit dans la mesure où les institutions financières ne leur autorisent aucun droit à l'échec dans un environnement où rien ne les prédispose au succès*». La discussion reste donc ouverte ■

1. ANOPACI: Séraphin Biatchon: popa@afnet.net
2. AQUADEV: Daouda Sakho: daouda@enda.sn

Si ce thème vous intéresse, faites-nous part de vos réflexions et de votre expérience sur les voies à explorer en matière de financement du monde rural.